



Dions
PATRIMOINE • NATURE • GARDON

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIONS

L'écho de l'Espeluca

N° 1 - PRINTEMPS-ETE 2026



Le Mot du Maire

Chères Dionsoises, chers Dionsois,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons ce premier numéro de L'Écho de l'Espeluca, le nouveau bulletin municipal de notre commune.

Avant toute chose, je souhaite remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont accordé leur confiance à la liste Choisir Dions lors des dernières élections municipales. Cette confiance nous honore et nous oblige.

Je souhaite également m'adresser à celles et ceux qui ont fait un autre choix. Aujourd'hui, le temps de la campagne est derrière nous. Le temps du rassemblement, du dialogue et de l'action est désormais venu. Nous serons les élus de tous les Dionsois, avec la même écoute, la même disponibilité et la même volonté d'agir dans l'intérêt général. Depuis notre installation, avec l'ensemble du Conseil municipal, nous avons à cœur d'agir avec simplicité, proximité et dans un esprit d'écoute. Notre ambition est claire : améliorer le quotidien, préserver ce qui fait l'âme de Dions et préparer l'avenir avec vous.

Ce bulletin a vocation à devenir un lien régulier entre la mairie et les habitants. Vous y retrouverez les informations essentielles de la vie communale, les projets en cours, les rendez-vous associatifs et les initiatives qui font la richesse et le dynamisme de notre village.

Ce premier numéro est également l'occasion de vous présenter le nouveau blason de Dions. Sans renier notre histoire, nous avons souhaité faire évoluer notre identité visuelle pour la rendre plus lisible et mieux adaptée aux usages d'aujourd'hui. Les couleurs bleue et verte rappellent notre environnement exceptionnel, le Gardon et la nature qui nous entourent, tandis que la signature « Patrimoine • Nature • Gardon » exprime les valeurs qui nous rassemblent et l'attachement que nous portons à notre village.

Cette nouvelle identité traduit notre volonté commune : faire vivre un village fidèle à son histoire, attentif à son environnement et résolument tourné vers l'avenir.

Je voudrais remercier maintenant l'ensemble du personnel communal pour son implication aux côtés de la nouvelle équipe municipale pendant ces quelques mois de mise en place.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite un très bel été et de nombreux moments de partage, de convivialité et de rencontre dans notre beau village.

Bien fidèlement.

Vincent Bechard, Maire de Dions

Vos Elus

Maire :

Vincent BECHARD

Adjoints au maire :

Jocelyne SAINT-HAONT

1ère adjointe, Enfance-jeunesse, école, finances

Patrick DARRAS

Second adjoint, urbanisme et voirie, finances et personnel

Christiane IGIER

Troisième adjoint, finances, culture et festivités

Marc BOUTILLEZ

Quatrième adjoint, urbanisme, sécurité, finances, personnel

Conseillers municipaux délégués

Pascale FUCHS

Conseillère déléguée à l'attractivité territoriale, l'embellissement du village, la communication

Serge ROSSIRE

Conseiller délégué aux bâtiments publics, sécurité et environnement

Fanny DUZAGE

Conseillère déléguée à l'enfance-jeunesse et à la vie scolaire

Arnaud VATAIRE

Conseiller délégué à la communication et aux festivités

Martine SAVIN

Conseillère déléguée à la vie démocratique et participative

Christophe FLAUGERE

Conseiller délégué à la culture et aux festivités

Véronique SIARD

Conseillère déléguée à l'action sociale

Élus sur la liste : Dions, du concret pour le futur : David RACANIERE, Damien GIRARD, Claude PRADEN



La Mairie en Action

FINANCES COMMUNALES : TRANSPARENCE
ET RESPONSABILITÉ

LE CHANTIER SE POURSUIT
PLACE DE LA MAIRIE

PLACE DE LA MAIRIE ET PARKING DU
ROSSIGNOL :
LE COÛT RÉEL DE L'OPÉRATION

PLU ET PROJET DE LOTISSEMENT :
OÙ EN SOMMES-NOUS ?

PRÉSENTATION DES AGENTS MUNICIPAUX

Finances communales : transparence et responsabilité

La bonne gestion des finances publiques est une priorité de la nouvelle équipe municipale. Il nous paraît donc essentiel de vous présenter, en toute transparence, les principales données financières de la commune.

• Recettes de fonctionnement 2025

Les recettes de fonctionnement de la commune s'élèvent à 507 509 €, et se répartissent de la manière suivante :

- Fiscalité locale : 51 %
- Dotations : 18 %
- Ventes et produits courants : 13 %
- Autres produits : 18 %

Avec 580 € de recettes fiscales par habitant, Dions se situe au-dessus de la moyenne observée au niveau national : 533 €

Ces chiffres montrent que la commune dépend fortement de la fiscalité locale pour assurer son fonctionnement. Cette situation nous impose une gestion particulièrement rigoureuse des dépenses afin de limiter autant que possible le recours à une augmentation de la pression fiscale.

C'est dans cet esprit que le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts communaux en 2026.

Afin de participer à cet effort collectif, le Maire et les adjoints ont également décidé de réduire leurs indemnités.

Par ailleurs, contrairement aux inquiétudes qui avaient été exprimées, la baisse des dotations de l'État (-1,9 %) n'a eu qu'un impact limité sur le budget communal.

• Dépenses de fonctionnement 2025

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 42 %
- Charges générales : 19 %
- Charges de gestion courante : 14 %
- Charges financières : 2 %
- Autres charges : 22 %

• Endettement

L'encours de la dette est passé de : 238 550 € en 2024 à 558 308 € en 2025.

Avant 2025, la commune remboursait déjà plusieurs emprunts pour une durée moyenne restante de 9 ans, représentant une annuité de 32 116 €.

À cela s'ajoutent désormais les emprunts contractés pour le financement des travaux de la place de la Mairie : un prêt relais de 200 000 € ; et un emprunt de 150 000 € sur 15 ans.

Ces nouveaux financements représentent une annuité supplémentaire d'environ 18 000 € et font passer la durée moyenne restante à 9,4 ans.

Conclusion

La commune n'est pas confrontée à une difficulté financière immédiate. En revanche, sa situation financière laisse désormais peu de marges de manœuvre.

L'augmentation récente de l'endettement limite fortement la capacité de la commune à financer de nouveaux investissements dans les années à venir.

Depuis avril 2026, la nouvelle municipalité a également dû engager plusieurs dépenses devenues obligatoires afin d'assurer la sécurité des personnes et des bâtiments communaux (contrôles réglementaires, équipements incendie, mises aux normes...), dépenses qui n'avaient pas été réalisées les années précédentes.

Enfin, les finances communales ont été pénalisées par près de 40 000 € d'impayés laissés par les précédents gestionnaires de la Guinguette.

Dans ce contexte, la municipalité devra faire preuve d'une grande vigilance dans la gestion des finances communales. Les prochains investissements devront être soigneusement étudiés et priorisés afin de préserver l'équilibre budgétaire de la commune et de ne pas accroître davantage son endettement.

Le chantier se poursuit place de la Mairie

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les travaux de la place de la Mairie ne sont pas totalement achevés.

Depuis le nouveau mandat, plusieurs points restant à régler ont été identifiés et font l'objet d'un suivi attentif :

- Certains **aménagements** impactant le quotidien des agents municipaux ont déjà été corrigés ou sont en cours de l'être, notamment l'accès aux conteneurs à déchets ou encore une fuite sur le réseau d'arrosage automatique ;
- La vérification de la **conformité** de la pose des pavés de la place est toujours en attente ;
- Plusieurs **documents administratifs et comptables** (ex : plan des réalisations, conformité des matériaux, etc) relatifs à la réception du chantier, prévus dans le cadre du marché public, n'ont pas encore été remis ;
- Un **affaissement** est apparu sur la partie récemment réalisée de la rue de l'Ancien Réservoir.

La municipalité est en contact avec les entreprises concernées ainsi qu'avec les assureurs afin de finaliser ce dossier dans les meilleurs délais et de garantir la bonne exécution des travaux



Place de la Mairie, et parking du Rossignol, le coût réel de l'opération.

Le réaménagement de la place de la mairie et du parking du Rossignol représente un investissement total de 452 764,48 € TTC.

Grâce aux subventions obtenues, d'un montant de 313 564,34 €, le reste à charge direct pour la commune s'élève à 139 200,14 €.

Toutefois, ce montant ne reflète pas le coût réel de l'opération pour les finances communales. En effet, il convient d'y ajouter les frais financiers liés aux emprunts contractés :

- 47 888,40 € d'intérêts pour l'emprunt de 150 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Épargne sur 15 ans ;
- 10 120 € d'intérêts liés aux prêts relais de 200 000 € en cours jusqu'en février 2027.

Le coût réel de cette opération est sensiblement supérieur aux estimations initialement présentées.

Enfin, **le coût total supporté par les contribuables dionsois s'élève à 197 208,54 €.**

La nouvelle municipalité a souhaité réaliser une analyse complète du dossier afin d'établir le coût réel de cette opération et d'assurer aux habitants une information la plus transparente possible.

Ce chantier n'est donc pas totalement achevé, des réserves et anomalies restent à traiter, notamment la conformité de certains ouvrages et l'apparition d'un affaissement rue de l'Ancien Réservoir.

⚠ Vigilance en cas de pluie

Il a également été constaté que le revêtement pavé de la rue du Grès et de la place de la Mairie devient particulièrement glissant lors de fortes précipitations.

Une expertise est programmée le 16 juillet 2026 afin d'identifier les solutions techniques nécessaires.

Dans l'attente, la municipalité invite chacun à faire preuve de prudence et, dans la mesure du possible, à éviter ce secteur lors d'épisodes pluvieux importants.

PLU et projet de lotissement : où en sommes nous ?

Hérité du précédent mandat, ce dossier complexe nécessite aujourd'hui méthode, rigueur et responsabilité afin de construire une solution pérenne et conforme aux enjeux environnementaux et aux attentes exprimées par une grande majorité des habitants.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du projet de lotissement associé continue de faire l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part de la municipalité.

Conformément aux **engagements** pris devant les habitants, plusieurs démarches ont été engagées depuis notre prise de fonctions afin de faire évoluer ce dossier dans le respect des **intérêts de la commune et de son environnement**.

Afin de sécuriser juridiquement et techniquement les différentes options envisageables, la commune a missionné un avocat ainsi qu'un cabinet d'urbanisme spécialisé. Celui-ci interviendra notamment sur les aspects réglementaires et environnementaux du dossier, une fois la note de cadrage actuellement en préparation finalisée.

L'objectif est de définir un protocole d'actions permettant d'aboutir à une solution durable et respectueuse du cadre de vie des Dionsoises et des Dionsois.

À ce stade, plusieurs éléments nous permettent d'envisager une issue favorable. Toutefois, aucune décision définitive n'ayant encore été prise, il serait prématuré d'annoncer des conclusions avant qu'elles ne soient officiellement actées.

Sur ce dossier majeur pour l'avenir de Dions, la municipalité a fait le choix de la prudence et de la transparence : privilégier les actes aux annonces et informer les habitants dès que des avancées concrètes pourront être partagées.

Présentation des agents municipaux



Les employés municipaux, au nombre de six, travaillent au service de notre commune.

Entretien de la voirie et des bâtiments, accueil en mairie, secrétariat, accueil périscolaire et cantine, ménage de l'école ou du gîte, les tâches sont nombreuses pour des effectifs limités dans une petite commune comme la nôtre. Certaines sont effectuées avec le renfort des élus que vous croiserez régulièrement dans le village.

Les salaires des employés municipaux : 230 599 €, représentent 42% du budget communal.

Secrétaire générale :
Mme Sabine MOSCA

Agents techniques (extérieurs et bâtiments communaux) :
Mr Claude COUDERC et Mr Jérôme OLYMPE

Agents techniques (école, cantine/garderie, ménages des bâtiments communaux) :
Mme Karine HIRSCH et Mme Automne MOLES

ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) :
Mme Catherine COLOMINA / VEZON



Dions responsable

**ACTION SOCIALE :
PERSONNES LES PLUS FRAGILES, S'INSCRIRE
SUR LE REGISTRE CANICULE**

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX
POUR MIEUX PROTÉGER
ET PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE.**

DÉBROUSSAILLEMENT

**JEUX POUR ENFANTS : RÉOUVERTURE VISÉE
POUR LA RENTRÉE
PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIES
PLUSIEURS ACTIONS ENGAGÉES POUR
PROTÉGER LES HABITANTS ET LES
ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Action sociale : personnes les plus fragiles, inscrivez-vous sur le registre canicule.

Le registre canicule permet de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires. **C'est un service gratuit et confidentiel.**

Ce fichier a pour vocation de localiser les populations les plus à risque, qui seront régulièrement contactées par les services de leur ville pendant toute la durée de l'alerte, afin de s'assurer qu'elles n'ont pas besoin d'aide. Lors de ces appels, les agents rappellent également les conseils élémentaires pour éviter les risques de déshydratation et pour se rafraîchir. Si la personne appelée ne répond pas, et que la non-réponse est jugée inquiétante, la Commission Action Sociale chargée de ces appels, peut contacter la police municipale qui se déplacera et qui pourra en dernier recours contacter les pompiers.

Certaines catégories de personnes peuvent s'inscrire sur ce registre, à la condition qu'elles résident à leur domicile :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées ;
- les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femme enceinte...).

La demande d'inscription doit être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle).

A la demande expresse de Monsieur le Préfet, la Commission Action Sociale a déposé dans chaque boîte aux lettres un document à compléter et à retourner en mairie.

Contact : Véronique Siard, Martine Savin, Conseillères municipales à l'action sociale.

Des arrêtés municipaux pour mieux protéger et préserver notre cadre de vie

Dans le cadre de ses missions de **sécurité**, de **prévention** et de **préservation du cadre de vie**, la municipalité a pris plusieurs arrêtés destinés à répondre à des situations qui, jusqu'à présent, n'étaient pas ou peu encadrées sur la commune.



Réglementation du camping sauvage

Afin de préserver les espaces naturels de la commune et de prévenir les risques d'incendie et de pollution, il a été décidé de réglementer le camping sauvage, ce qui n'avait jamais été fait auparavant à Dions.

Le principe est désormais simple : le camping sauvage est interdit sur l'ensemble du territoire communal.

Une exception a toutefois été prévue pour le terrain situé entre la Guinguette et le stade de football. Cet espace peut accueillir des camping-cars, dont la présence contribue à l'activité des commerces locaux. Le stationnement y est autorisé pour une durée maximale de 24 heures et exclusivement pour ce type de véhicule.

Encadrement du démarchage à domicile

Afin de mieux protéger les habitants contre les faux démarcheurs et de lutter contre certaines formes de délinquance, un arrêté municipal encadre désormais le démarchage à domicile.

Toute personne ou entreprise souhaitant effectuer du démarchage sur la commune devra se déclarer préalablement auprès de la mairie. Cette mesure permettra aux habitants d'identifier plus facilement les démarcheurs autorisés et de renforcer la vigilance de tous.

Stationnement réglementé dans la cour de l'école

La municipalité a également souhaité mettre fin au stationnement désordonné constaté dans la cour de l'école et garantir le respect des mesures liées au plan Vigipirate, toujours maintenu au niveau « Urgence attentat ».

Le stationnement dans cet espace est désormais réservé aux personnels de l'école, aux agents communaux ainsi qu'aux locataires des logements municipaux.

Par ces différentes mesures, la municipalité entend concilier sécurité, respect du cadre de vie et bon fonctionnement des services publics, dans l'intérêt de tous les Dionsois.

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire aux risques d'incendie



situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres de forêts, maquis, garrigues, landes.



à 200 m

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BATIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

DÉBROUSSAILLER, C'EST LA MEILLEURE PROTECTION POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE CONTRE LES FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr

AYONS LES BONS RÉFLEXES

Débroussaillage

Arrêté Préfectoral N°30-225-03-28-00005

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier.

Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature du risque.

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt.

Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de propriété et en sécurisant les personnels de lutte contre l'incendie.

La canicule nous rappelle que le réchauffement climatique s'accroît de plus en plus, un rappel des obligations de débroussaillage nous paraissait important, **Dions étant particulièrement exposé au risque d'incendie.**

Feux pour enfants : réouverture visée pour la rentrée Priorité à la sécurité

À la fin du mois d'avril, la société SOLEUS est intervenue pour effectuer le contrôle réglementaire des équipements sportifs et des aires de jeux.

À l'issue de cette visite, **les aires de jeux situées dans l'enceinte de l'école et sur le terrain de sport attenant ont été déclarées non conformes.**

Les équipements doivent en effet être mis en conformité avec les normes en vigueur, applicables depuis plusieurs années.

Son accès a donc été immédiatement interdit afin de garantir la sécurité des enfants.

La commission Travaux est actuellement mobilisée pour permettre sa remise en conformité avant la prochaine rentrée scolaire.

Le coût de cette opération est estimé à 6 000 €.

Notre objectif est de permettre aux enfants de retrouver leur aire de jeux dès la rentrée scolaire.



Sécurité incendie : plusieurs actions engagées pour protéger les habitants et les équipements communaux

Depuis le début du mandat, la municipalité a engagé plusieurs actions destinées à renforcer la sécurité des bâtiments communaux et à assurer la conformité des équipements recevant du public.

Sécurité incendie des bâtiments communaux

Les différents bâtiments de la commune, tous classés ERP (Établissements Recevant du Public), **n'avaient fait l'objet d'aucune vérification annuelle depuis 2023.**

Afin de remédier à cette situation, plusieurs interventions ont été réalisées :

- 13 avril 2026 : contrôle des éclairages de secours et des alarmes incendie par la société CHUBB ;
- 15 avril 2026 : vérification des extincteurs et installation de 2 extincteurs CO₂ supplémentaires à l'école ;
- 17 avril 2026 : remplacement de l'ensemble des détecteurs de fumée par les agents communaux ;
- Installation, le même jour, de détecteurs de fumée au gîte communal et à la bibliothèque qui n'en étaient pas équipés jusqu'alors.

Ces opérations permettent de garantir un niveau de sécurité conforme aux exigences réglementaires.

La vérification des équipements de défense incendie a été également réalisée.

Les équipements de lutte contre l'incendie ont également fait l'objet d'un contrôle :

- 28 mai 2026 : vérification des poteaux incendie par la société Secteur Feu ;

Les bouches d'incendie ainsi que la citerne du Moulin avaient auparavant été contrôlées par le SDIS du Gard le 26 avril 2026.

Mise en conformité de la Guinguette

À l'approche de la réouverture de la Guinguette de Dions l'Estando, le 28 avril dernier, la commune a demandé à l'exploitant de procéder aux mises en conformité nécessaires au regard de la réglementation incendie applicable aux établissements recevant du public.

Avant l'ouverture, il a été constaté que l'ensemble des prescriptions demandées avait été réalisé, permettant ainsi une reprise d'activité dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document indispensable pour faire face aux risques majeurs tels que les inondations, les incendies de forêt ou d'autres situations de crise, n'avait plus été actualisé depuis 2018.

Or, la réglementation impose une révision tous les cinq ans.

La commune a engagé cette démarche de mise à jour avec l'appui de Nîmes Métropole et du Cabinet Cyprès, afin de disposer d'un outil opérationnel et adapté aux enjeux actuels.



Ceux qui font vivre Dions

EXPO MOKA DES MOTS

EXPOSITION JP BRETON

L'AGGLO EN LUMIÈRE FAIT ÉTAPE À DIONS LE 7 AOUT

MISE EN PLACE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE



Succès pour le Moka des Mots



Idéalement située sur la place Brot au sein même de la bibliothèque, l'association Le Moka des Mots ouvre ses portes depuis octobre 2025 pour y accueillir toutes celles et ceux qui souhaitent passer un agréable moment.

Tous les mercredis de 11h à 12h vous pouvez venir emprunter des livres, proposer vos lectures, en discuter tout en sirotant thé ou café.

Les vendredis à partir de 18h, place aux rencontres et aux animations autour d'un verre !

Après une inauguration réussie, le Moka des Mots a organisé le Moka démoniaque pour Halloween, un apéro dînatoire à Noël, le partage de la galette des rois, un loto qui a réuni un grand nombre d'adhérents, une soirée Vert printemps et tout dernièrement une expo-vente, le Mok'Art où les artistes de Dions ont été mis à l'honneur.

Le pari est de s'y retrouver, d'échanger, de jouer, d'y accueillir les nouveaux venus dans une ambiance sympathique ! Nous sommes heureux de compter de plus en plus de jeunes parmi nous !

Lecture... ? Quizz en chansons... ? Jeux de société, tarot, belote... ? Papote... ? Choisissez l'une des activités qui vous décidera de rejoindre les 80 adhérents que compte déjà l'association. Il y avait une vraie attente de vie à Dions et l'équipe du Moka des Mots sous la houlette de sa présidente Anne Favier y a répondu avec une belle énergie.

Renseignements : lemokademo@gmail.com

Belle réussite pour l'exposition 2026 de Jean-Pierre Breton

Comme chaque année, l'ouverture au public de l'atelier "**Les Moyens du Bord**" du célèbre peintre Dionsois, **Jean-Pierre Breton** a attiré un public nombreux et fidèle, heureux de découvrir les œuvres de l'artiste du 12 au 14 juin.

Atelier Les Moyens du bord : 5 rue des écoles
contact : 04 66 81 07 16



L'agglomération en lumière fait étape à Dions le 7 août 2026



Cet été, Nîmes Métropole propose un rendez-vous itinérant de six soirées festives, dans autant de communes du territoire, où **patrimoine, culture et convivialité** se rencontrent pour former l'ADN d'une riche programmation estivale.

À la tombée de la nuit, scénographies et lumières mettent en valeur la richesse patrimoniale des communes

Artistes, musiciens, sévillanes font vibrer les différents lieux d'histoire, entre émotions et découvertes en tous genres.

Spectacles équestres, de pyrotechnie, escape games, concerts ou visites guidées rythmeront ces rendez-vous pensés pour tous, petits et grands !

Avec le concours de la Commission Festivité, **L'Agglomération en Lumière fait étape à Dions le 7 août avec DANSE DE PLUIE dès 20h au domaine de la Guinguette de Dions. Spectacles à 21h30 et 22h30, animation musicale, espaces restauration.**

Mise en place de la démocratie participative

La première commission de démocratie participative a eu lieu le mardi 14 avril 2026.

28 habitants étaient présents pour échanger et proposer des idées visant à **améliorer la vie du village**, dans un esprit constructif, avec une forte volonté collective de s'impliquer dans la vie du village.

A l'ordre du jour, **éclairage public, fonctionnement de la Guinguette, nuisances sonores, voirie, stationnement, problèmes de circulation et vitesse excessive, jardins partagés, embellissement du village,...**

Un compte rendu de toutes les questions et des réponses et solutions proposées a été réalisé et est consultable en mairie ou en s'adressant à la Commission démocratie participative. Certaines actions ont pu être rapides, comme la taille du buisson qui gênait la visibilité au stop en bas de la Rue du Gardon / Route d'Uzès.

Une réunion trimestrielle est prévue, pour en savoir plus vous pouvez vous adresser par mail à : **democratie-participative@dions.fr**.

Dions au quotidien

**J'AIME DIONS RASSEMBLE
AUTOUR DU MOULIN**

APE ET LE SÉJOUR "ROBOTIK'AVENTURE"

L'ÉCOLE DE DIONS SE PORTE BIEN



ƒ'❤️ Dions rassemble au Moulin

Avec ses **47 adhérents**, l'association J'aime Dions a célébré en mai 2026 ses **3 années d'existence**.

Depuis sa création, l'association s'est donné pour mission d'apporter aux habitants de Dions une information objective, transparente et accessible, notamment grâce à sa publication trimestrielle : « La Vigie ».

La présence régulière de membres lors des réunions des différents conseils municipaux nous a permis de suivre les dossiers de la commune, de rester informés et, lorsque cela s'est avéré nécessaire, d'alerter les Dionsois sur certaines situations nécessitant davantage de vigilance.



Mais J'aime Dions n'a jamais souhaité se limiter à un simple rôle d'observateur.

Même si l'ancienne municipalité nous a parfois qualifiés d'« association partisane », notre démarche a toujours été guidée par une volonté de dialogue constructif et d'intérêt collectif.

Parce que la vie d'un village ne se construit pas uniquement autour des débats mais aussi autour du partage et de la convivialité, l'association s'est investie dans l'organisation de moments festifs ouverts à tous : la Fête du patrimoine, la galette des rois, la traditionnelle soupe à l'oignon et son vin chaud, la journée du printemps, organisée autour de notre magnifique site du moulin à vent.

Pour sa 2ème édition, cette dernière manifestation a rencontré un très beau succès en réunissant de nombreux Dionsoises et Dionsois ainsi que des habitants des communes voisines. Un moment de rencontre que nous avons eu grand plaisir à partager. J'aime Dions poursuivra cet engagement pour continuer à rassembler, créer du lien et faire vivre notre village. L'année 2027 s'annonce déjà riche en projets et en événements, avec le soutien municipal car celui-ci reste parfois nécessaire pour concrétiser certaines initiatives.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour découvrir une grande surprise et participer à un événement majeur. D'ici là, l'association J'aime Dions vous souhaite un très bel été.

Contact : jaimedions@gmail.com

Séjour scolaire “Robotik’Aventure”

LES SCIENTIFIQUES EN HERBE DE DIONS À LA CONQUÊTE DE LA TECHNOLOGIE !

Du 15 au 19 juin 2026, les 21 élèves de l’école primaire Lucienne Joubert ont troqué leurs cahiers pour des fiches de programmation lors du séjour éducatif « Robotik’Aventure », qui s’est déroulé au Centre Sportif du Gard à Méjannes - Le - Clap.

Animé par l’organisme spécialisé Educabot, ce séjour de cinq jours a plongé les enfants au cœur des sciences et des technologies de demain. À travers une démarche expérimentale et ludique, nos jeunes Dionsois ont relevé de nombreux défis : conception et programmation de robots, observation de phénomènes scientifiques, initiation à l’astronomie et exploration de la conquête spatiale. Le projet intégrait également une forte dimension citoyenne avec des ateliers de sensibilisation aux enjeux environnementaux et à l’éco-mobilité.

Bien plus que de la science : une aventure humaine

Au-delà du programme pédagogique intense, cette semaine a constitué **une expérience de vie collective inoubliable**. Pour certains enfants, il s’agissait du premier grand séjour loin de la maison. Ensemble, ils ont appris à partager les espaces communs, à s’organiser en autonomie et à s’entraider, renforçant ainsi les liens entre les élèves de différents niveaux. La coopération et la persévérance ont été les maîtres-mots de cette aventure, valorisant l’esprit d’équipe plutôt que la compétition.

Ce beau projet, qui a mobilisé toute la communauté éducative (enseignants, familles, association de parents d’élèves et partenaires), a pu voir le jour grâce à une dynamique locale forte.

L’ensemble de l’équipe pédagogique, les élèves et leurs familles tiennent à remercier chaleureusement la municipalité de Dions pour l’attribution d’une subvention de 750 €. Ce soutien financier indispensable a permis de rendre le séjour accessible au plus grand nombre et de limiter la participation financière demandée aux parents.

Grâce à cet engagement de la commune en faveur de la réussite et du bien-être des enfants, nos écoliers reviennent des souvenirs plein la tête, enrichis d’un parcours citoyen et scientifique qui marquera durablement leur scolarité !

L’Ecole se porte bien

Notre petite école se porte bien, pour l’année 2026/2027 l’effectif est très encourageant.

En effet à la rentrée prochaine la classe des 3-6 ans, petite-moyenne-grande Section ainsi que CP, comptera 16 élèves.

La classe des 7-10 ans, CE1-CE2-CM1-CM2, comptera **19 élèves**.

Comme les parents d’élèves ont pu le constater **nous avons été contraints de fermer les jeux de la cour par manque de conformité de l’installation de la structure, afin d’assurer la sécurité des enfants.**

Nous sommes à la recherche d’une solution qui malheureusement prendra un peu de temps.

Nous recherchons également un moyen pour que la cour retrouve un peu d’ombre.

Vie pratique :

Un nouveau portage de repas est à l’étude pour la rentrée de septembre : 4,20 euros maximum par repas et par enfant.

Garderie le matin de 07h20 à 08h15, et le soir de 16h30 à 18h30. Tarif : 1,40 euros le matin , 1,70 euros le soir



Notre territoire

GORGES DU GARDON : LIFE SOURCES

COMPTAGE CHAUVES-SOURIS

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT
MIXTE DES GORGES DU GARDON

ESPACE OPPOSITION

Gorges du Gardon : Life Sources pour sauvegarder et cultiver l'eau sur le territoire !

LIFE SOURCES : un grand projet collectif pour relever les défis, protéger nos ressources et préparer l'avenir.

Après trois années de réflexion et d'élaboration, le projet SOURCES, pour Solutions d'Optimisation des Usages et Réflexion Collective sur l'Eau et les Sols, figure parmi les heureux lauréats 2024 du programme financier LIFE CLIMAT de la Commission européenne. Cet ambitieux projet de 9,5 millions d'euros, initié par le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) et la Communauté de communes du Pont du Gard (CCPG), va permettre de doter le territoire de moyens conséquents pour adapter et augmenter sa résilience dans un contexte de changement climatique où les excès et les pénuries d'eau sont **ammenés** à s'accroître. La présentation officielle s'est tenue le mercredi 24 juin à Saint-Bonnet du Gard.

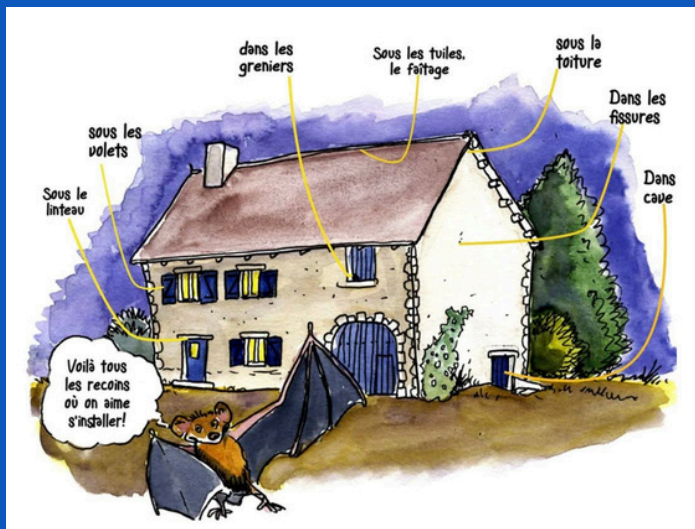
Le périmètre d'intervention du projet SOURCES s'étend entre l'entrée des gorges du Gardon à partir de la commune de Dions jusqu'à l'embouchure du Rhône à Aramon. Il constitue un sous-bassin versant des Gardons et est soumis, comme tout le bassin méditerranéen, à des aléas climatiques très importants : intensification des sécheresses et canicules, baisse de la recharge des nappes, dégradation des sols, artificialisation croissante, conflits d'usage accrus et perte de biodiversité. Il est donc vital de poursuivre les efforts d'atténuation du changement climatique, mais tout aussi vital pour continuer à vivre et produire dans ce territoire, de s'adapter et de bien s'adapter.

Le projet LIFE SOURCES s'articule autour de 4 objectifs cibles. Les deux premiers constituent le squelette du projet :

- Mieux partager l'eau entre toutes et tous : agriculteurs, habitants, communes, acteurs touristiques... chacun participe à réduire sa consommation.
- Redonner vie aux sols : engager de nouvelles pratiques agricoles, renaturer des espaces urbains, redonner au sol ses fonctionnalités tout en valorisant localement des déchets verts pour favoriser l'infiltration et le stockage naturel de l'eau.

Plus d'informations : <https://www.gorgesdugardon.fr/theme-actualite>

On recense les chauves-souris



Vous avez des chauves-souris chez vous ?

Et si vous participiez à la recherche scientifique et à la protection des chauves-souris ?

Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon lance un inventaire participatif auprès des habitants des communes des gorges du Gardon et des gorges de la Cèze.

Si vous pensez en accueillir chez vous (ou dans vos annexes), les chargés de missions spécialisés pourront venir confirmer leur présence, identifier les espèces et vous donner des conseils.

Contact : m.liotard@gorgesdugardon.fr

Election des délégués du syndicat mixte des Gorges du Gardon

Lors du comité syndical qui s'est tenu le 18 juin dernier à Sanilhac-Sagriès, il a été procédé à l'élection de la Présidente et des 7 Vice-présidents.

Mme Dominique Andrieu-Bonnet, conseillère départementale, a été réélue, à l'unanimité, **Présidente de l'établissement**.

Elle a dressé un bilan de ce qui avait été entrepris sous sa mandature et présenté les projets à venir, LIFE Terra Musiva, l'élaboration du dossier de **renouvellement au label UNESCO**, la restauration du patrimoine en pierre sèche ou la mise en œuvre d'actions en faveur de la ressource en eau dans le cadre du projet LIFE Sources qui mobilise 9.5 millions d'euros.

Vincent Béchard, maire de Dions a été élu **Vice-Président en charge de l'Éducation à l'environnement et médiation**.

Opposition

Cet espace d'expression est réservé à la liste d'opposition : Dions du concret pour le futur.

LAURENCE ROUGEAU
CHINE DES MERVEILLES

LA GUINGUETTE L'ESTANCO FAIT REVIVRE
LES AIRES DE BRAUNE

ETAT CIVIL

INFOS PRATIQUES



Laurence Rougeau chine des merveilles

La boutique éphémère baptisée « Trouver des merveilles » a profité du long week-end de l'Ascension pour ouvrir ses portes et célébrer le charme de la seconde main et du fait-main.

Les nombreux visiteurs de Dions et d'ailleurs ont pu découvrir l'univers bohème-provençal de la créatrice Laurence Rougeau. Mêlant **brocante soignée, objets vintage restaurés et créations artisanales uniques**, Laurence Rougeau met en scène dans sa maison, qu'elle a restauré avec beaucoup de goût, des trésors locaux et des pépites exotiques chinées.

Habile couturière, elle imagine des créations au charme d'antan comme les torchons anciens transformés en tote-bag ou en coussins, ou les draps en lin qu'elle teinte à la main dans de subtils camaïeux. D'ailleurs, si vous avez dans vos armoires des draps et torchons de vos grands-mères, elle sera ravie de leur offrir une seconde jeunesse.

Plus d'infos : trouver-des-merveilles.com



La Guinguette l'Estando fait revivre les aires de Braune



Depuis sa réouverture le 28 avril dernier, La Guinguette de Dions l'Estando redonne vie et convivialité aux Aires de Braune. Son nouveau propriétaire, Christophe Dubled, se réjouit du succès rencontré lors de ces premières semaines d'activité.

Habitants du village, visiteurs et promeneurs se retrouvent dans ce lieu emblématique de Dions, qui a déjà connu plusieurs temps forts, notamment à l'occasion de la Fête de la Musique.

La soirée du 14 juillet, organisée en partenariat avec la commune, s'annonce également comme un beau moment de partage et de convivialité.

Tout l'été, la Guinguette accueille ses clients les jeudis, vendredis, samedis et dimanches soir. Un lieu de vie très apprécié où il fait bon se retrouver en famille ou entre amis.

Etat civil

Décès :

- Le 11/12/2025 : Mr Marceau FRICON

Mariage :

- Le 06/06/2026 :
 - Mme BINY Valentine et Mr LE GALUDEC Joris PACS
- Le 04/02/2026 :
 - Mme BRUCALE Leslie et Mr VOLPELLIERE Dylan

Naissances :

- Le 28/01/2026 : Mathis HERNANDEZ
 - parents Florian HERNANDEZ / Anaïs SAINT-HAONT
- Le 18/02/2026 : Elya CAZAC LACROIX
 - parents Léo CAZAC / Mallaury LACROIX
- Le 16/03/2026 : Wendy VOLPELLIERE
 - parents Mr Dylan VOLPELLIERE / Mme Leslie BRUCALE
- Le 18/03/2026 : Mei NICOLAS MINEAU
 - parents Mr Maxence NICOLAS / Mme Léo MINEAU
- Le 24/03/2026 Maxine PUCHOL CASANOVA
 - parents Mr Vincent PUCHOL / Mme Morgane CASANOVA
- Le 14/05/2026 Mylhann CECCACCI DECLOCHEZ
 - parents Mr Morgan CECCACCI / Mme Océane DECLOCHEZ



Infos Pratiques

Collecte des déchets / Horaires d'été

Du 1er juin et jusqu'au 30 septembre, la collecte des ordures ménagères s'effectue sur deux jours par semaine, le lundi et le vendredi (jour supplémentaire).

Les emballages recyclables (poubelles jaunes) continuent d'être collectés le mercredi.

⚠ En dehors des jours de collectes, les poubelles doivent être rentrées dans les cours, garages, caves,... et ne peuvent rester sur le domaine public.

Horaires d'ouverture de la mairie

Mairie de Dions

Place de la mairie – 30190 – Dions

Téléphone : 04 30 06 52 90

Mail : accueil@dions.fr

Heures d'ouvertures au public :

- Mairie fermée le lundi et jeudi
- Ouverte aux publics le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Permanence du Maire :

Tous les soirs à partir de 19H00.

Le 1er samedi matin de chaque mois de 9H00 à 12H00.